

HiSCoD

Centre-Val de Loire

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

| | |
|------------------------------------|--|
| Évènement | Évènement à Vendôme le 3 mars 1759 |
| Identifiant | HISCOD_00350 |
| Date | Année 1759 Mois : Mars Jour : 3 Jour de la semaine : Samedi |
| Localisation | Lieu historique : Vendôme Lieu : Vendôme Code commune : 41269 Latitude : 47.792551 Longitude : 1.065343 |
| Unités administratives historiques | Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Orléans Sous-entité administrative : Vendôme |
| Unités administratives | Pays : France Entité administrative : Centre-Val de Loire Sous-entité administrative : Loir-et-Cher |
| Caractéristiques | Typologie HiSCoD : Conflit contre les autorités locales et/ou nationales ; Typologie originale : Type 304 : Révolte à l'occasion d'une exécution publique Nombre de participants : Indéterminé Participation féminine : Oui |

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 367 : « L'émotion populaire a lieu à l'occasion de l'exécution d'une domestique accusée de vol. Les faits sont relatés dans un dossier classé en 1758 (BV 158). En voici un résumé. Au début du mois d'octobre 1758, Marie Lanoue, jeune fille de Caen âgée d'environ 20 ans, arrive à Vendôme. Elle est engagée comme domestique par Gaulier, un hôte d'une auberge de la ville. Le 21 octobre, après avoir volé son employeur, elle s'enfuit discrètement et va à Beaugency. Gaulier retrouve sa trace et, décidé à la faire arrêter, il se rend à Beaugency. Marie Lanoue est écrouée le 27 novembre 1758. Elle est ensuite transférée à Vendôme où se déroule son procès. Finalement la sentence définitive prononcée le 17 novembre est confirmée le 10 février. Pour le vol d'un drap de cinq aunes, d'un rideau d'indienne ayant ses [?], d'un tablier, d'une paire de bas et d'une cornette, Marie Lanoue est condamnée à être pendue et étranglée. Elle est exécutée le 3 mars 1759. Les émeutiers s'en prennent à Gaulier : "le peuple à l'issue de l'exécution se serait transporté à la porte de Gaulier qu'ils ont voulu enfoncer et ont cassé les vitres de sa maison et se sont mis en devoir d'y mettre le feu avec de la paille et autre matière combustible et ont menacé Gaulier de l'étrangler ainsi que sa femme", écrit le Procureur du roi dans sa requête. D'après la voisine de l'hôte, "malgré la garde qui fut posée devant la porte de Gaulier et dans la rue, Gaulier n'en fut pas moins insulté et que cela a duré le samedi et hier [dimanche] toute la journée". Le procureur du roi requiert cinq décrets de prise de corps contre un maréchal de forge, une femme mariée (profession indéterminée), une femme de meunier et deux servantes. »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 367. Arch. dép. Loir-et-Cher, BV 159 (cote provisoire).

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

Notes

Auteur(s) : Virginie Couillard

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19